



**Compte-rendu du groupe de travail « cours d'eau et zones humides »
dans le cadre de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP)**

Affaire suivie par : Joëlle Tislé / Clémence Hamel
Tél : 05 59 80 87 80
ddtm-environnement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 07/10/2022

Participants :

Monsieur Fabien Menu, DDTM
Madame Clémence Hamel, service environnement de la DDTM
Monsieur Xavier Bonnet, service environnement de la DDTM
Madame Cyrielle Ducrot, service eau de la DDTM
Monsieur Luc Albert, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Pierre-Alex Morel, OFB
Monsieur Antoine de Boutray, ONF
Monsieur François Esnault, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
Monsieur Thomas Martineau, Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
Madame Brigitte Rossi, Commune d'Oloron-Sainte-Marie et Communauté de communes du Haut-Béarn
Madame Catherine Garcès, commune de Herrère
Monsieur Henri Pellizzaro, Syndicat mixte du bassin du Gave de Pau
Monsieur Florian Garcia, Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents
Monsieur Xavier Casiot, France hydro-électricité
Madame Maryvonne Lagaronne, Chambre d'agriculture
Monsieur Florian Delaunay, Chambre d'agriculture
Madame Claire Broqué, CRPF
Monsieur Lionel Daguerre, Fédération départementale des chasseurs
Monsieur Dominique Bergeal, FDAAPPMA
Monsieur Sylvain Maudou, Fédération départementale de pêche
Madame Marion Soubirou, UNICEM
Monsieur Michel Leconte, CRSPN
Monsieur Josselin Dufay, CBNSA
Madame Bénédicte Knafel-Maurin, CPIE Béarn
Monsieur Jean-Claude Dutter, ACCOB
Monsieur Louis Gando, ACCOB

Pièces jointe : Diaporama présenté en séance

Monsieur Fabien Menu remercie l'ensemble des participants et des intervenants pour leur présence. Il explique que les trois groupes de travail thématiques (« cours d'eau et zones humides », « montagne » et « sites géologiques ») s'inscrivent dans le cadre de la concertation menée pour l'élaboration du 1^{er} plan d'action territorial de la SNAP.

1. Point d'avancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

La DDTM rappelle le déroulement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées qui se décline en trois plans d'actions territoriaux (PAT), à l'échelle régionale, sur les périodes 2022-2024, 2025-2027 puis 2028-2030. Le 1^{er} PAT a notamment pour objectif d'identifier les sites à protéger et les outils associés. (cf. diaporama page 3).

La DDTM présente ensuite l'avancement de la SNAP dans le département des Pyrénées-Atlantiques, en rappelant les étapes de l'année 2022 (cf. diaporama page 4 et 5), dont le 1^{er} Comité départemental aires protégées (CDAP) du 27 janvier 2022, l'appel à contributions de la DREAL au printemps 2022, les trois groupes de travail thématiques en septembre-octobre et la validation du 1^{er} PAT régional prévue pour la fin d'année 2022.

2. Présentation des projets déposés dans les Pyrénées-Atlantiques

La DDTM indique que, pour les Pyrénées-Atlantiques, 17 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à contributions de la DREAL au printemps 2022 et liste les projets (cf. diaporama pages 6 et 7).

Les 3 projets qui ont déjà fait l'objet d'analyses des enjeux environnementaux ou d'échanges au niveau local ainsi que les 6 sites d'intérêt géologique prioritaires sont présentés dans le cadre des groupes de travail. Les autres projets ne sont pas suffisamment avancés pour figurer dans le 1^{er} PAT.

3. Présentation des outils de protection

La DDTM présente les principaux outils de protection : sites Natura 2000, parcs nationaux, réserves naturelles nationales (RNN), parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, arrêtés préfectoraux de protection et sites inscrits/classés (cf. diaporama pages 9 à 17). Pour chacune des protections, sont présentés les objectifs, les espaces d'application, la procédure de création, la gestion et la réglementation applicable.

Concernant les sites Natura 2000, il est précisé que, bien que cette politique soit basée sur des actions de gestion et contractuelles, un projet de décret est actuellement à l'étude par le ministère pour réglementer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur les sites Natura 2000 qui ne traitent pas la question par des outils contractuels (contrats, charte).

4. Présentation du projet de protection sur le Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager

L'association ACCOB (association pour la conservation du cadre de vie d'Oloron et du Bager) présente le projet de protection sur le Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager (cf. diaporama pages 18 à 43). Les enjeux du site portent sur la protection des frayères à Saumon atlantique qui sera également bénéfique à d'autres espèces à enjeux tels que l'écrevisse à pattes blanches, le calotriton des Pyrénées et le chabot de l'Adour. Sont présentés les caractéristiques du Gave d'Ossau, les écosystème aquatiques et forestiers de la zone, les enjeux du Saumon atlantique, ainsi que les menaces et les enjeux économiques et sociologiques du site.

Le périmètre proposé à ce stade est présenté : il comporte un tronçon de 18,5 km du Gave d'Ossau en forêt du Bager ainsi que ses affluents. Une bande de 20 mètres de part et d'autre du Gave d'Ossau et de 10 mètres autour de ses affluents est proposée.

L'ACCOB indique que ce projet a fait l'objet d'échanges avec les élus des communes concernées et des associations (cf. Page 43).

Les élus indiquent que le projet a fait l'objet d'une simple information, sans concertation, et que des éléments complémentaires avaient été demandés. A ce stade le projet n'a pas été validé par les communes concernées.

Il est convenu que la DDTM transmette aux élus concernés l'ensemble des éléments permettant de se prononcer sur le projet, et notamment l'intérêt de ce projet par rapport aux protections déjà existantes sur la zone, notamment le plan d'aménagement forestier.

A ce stade, il s'agit de statuer sur les enjeux que représente ce site et de valider ou infirmer l'intégration de ce projet au 1^{er} Plan d'action territorial de la SNAP. Cette 1^{ère} étape sera suivie d'une phase d'études complémentaires, de concertation avec les élus et acteurs concernés, puis de la définition concertée des mesures à mettre en œuvre pour protéger les frayères à Saumon atlantique ainsi que du périmètre.

5. Présentation du projet de protection du Bager d'Oloron et d'Arudy

L'association ACCOB présente le projet de protection du Bager d'Oloron et d'Arudy (contexte et enjeux du site). Ce projet n'étant pas suffisamment avancé, aussi bien au niveau des études environnementales et qu'au niveau de la concertation avec les élus et acteurs locaux, il est convenu qu'il ne soit pas proposé pour intégrer le 1^{er} Plan d'actions territorial de la SNAP.

Le Directeur départemental des territoires et de la mer



Fabien Menu

